

Cegid Group

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SA P.I. SERVICES

31082008

[illegible]

I	DIVERS	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)		

J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION	
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2007, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

K	CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (Voir les explications figurant page 11 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)	
	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)	Taux de 8 % * (art. 219 I a <i>quinquies</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice		
MVLT réalisée au cours de l'exercice		
MVLT restant à reporter		

* Le taux de 8 % ne s'applique que pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007

L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Articles 223 A à U du C.G.I.)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n° 2058 A bis)

bénéfice ou déficit (indiquer + ou - selon le cas)		plus ou moins-values à long terme imposables au taux de 15 %	
Plus ou moins-values à long terme afférentes à des cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées et imposables aux taux de 16,5 % (pour les exercices ouverts à compter du 31-12-2007)		plus ou moins-values à long terme imposable au taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01-01-2007)	
- Chiffre d'affaires TTC			

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

N° SIRET

[illegible]